

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2010

L'an deux mil dix, le vingt sept du mois de mai, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mme BERRY Josette, MM. CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, PANNEFIEU Jean-Paul, M. VEY Patrick

Absents représentés : Mme BALDET Maryse, MM CHAZALON Didier, NICOLAS André, Mme VAGGIANI Renée

M MOUNIER Michel a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame VAGGIANI qui ne pouvait assister au conseil :

« j'ai quitté la séance du conseil municipal du 29 avril 2010 parfaitement excédée de la tournure que prennent les discussions au sein d'une assemblée qui doit être le siège de la démocratie locale, réflexion que nous avons eu à faire, hélas, avec mes colistiers trop souvent déjà.

Le déroulement de la soirée est du ressort de l'illégalité :

- 2 conseillers absents : sont-ils représentés ? Par qui ? On ne sait pas...
- le secrétaire de séance a été nommé à la demande d'un de nous,
- l'ordre du jour, envoyé aux conseillers municipaux et donc à la presse et à l'affichage public ne comportait pas la présentation du projet d'aménagement du secteur La Conque - Montée st Chaffre, projet de 700 000 €...Monsieur le Maire s'est excusé de « l'oubli » en ayant toutefois invité le bureau d'études chargé du projet !! C'est un oubli bien partiel pour la population qui aurait pu profiter des explications et surtout de la discussion au sein du Conseil.
- quant à l'affaire du marché, c'est purement scandaleux. Voilà un projet qui a été distribué aux marchands fréquentant le marché, projet soumis à l'appel d'offres, sans que le conseil n'ait été consulté pour approuver la dernière mouture. Avec une assurance, voire même une insolence, l'adjoint chargé de l'urbanisme nie le fait et transforme le déni de démocratie en affaire personnelle. « Mon Ego » n'est nullement touché, en revanche, vous êtes en train de méconnaître ou d'ignorer le fonctionnement d'un conseil municipal. Cette institution démocratique n'est pas là pour régler les problèmes personnels. A ce sujet, j'inviterai Mme FOURNEL à consulter le compte rendu du conseil du 27 janvier 2006 et si elle le désire, le tribunal administratif peut être saisi en pensant, peut être, mettre fin à un leitmotiv qui devient obsessionnel...

Il est des moments où il vaut mieux s'absenter avant que les événements ne s'aggravent et dénaturent l'échange qui doit rester courtois. C'est ce que j'ai fait. Je crois, Mr le Maire, qu'il convient de rappeler à certains membres de votre équipe que la crédibilité et le sérieux du

travail ne seront compris que dans la dignité et le respect de l'ensemble des élus, y compris de l'autre liste. Nous représentons aussi les habitants. Pensez y ! »

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Eric ANDRIEU précise que contrairement à ce qui a été transcrit, il ne souhaitait pas « remettre en cause l'attribution des subventions ». Monsieur le Maire lui rappelle qu'il s'est présenté comme étant le « porte-parole » des associations. Il indique qu'il a personnellement contacté ces dernières pour obtenir leur version des faits et contrairement à ce qui avait été affirmé, personne n'avait été mandaté pour exprimer un quelconque mécontentement. A la demande des élus de l'opposition, il présente le texte envoyé aux présidents des Associations et pour corroborer ses dires, il communique aussi leurs réactions écrites. Eric ANDRIEU répond qu'il avait en fait voulu faire part des réflexions de parents. Monsieur le Maire rappelle que c'est aux Présidents d'associations de représenter les membres de ces dernières, et le cas échéant, d'exposer des plaintes. Si certains parents souhaitent se plaindre, ils doivent respecter la procédure et s'adresser à leur responsable ou directement en mairie.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé avec 6 voix contre.

Présentation des différentes réunions

- Chambre de Commerce et d'Industrie le 17 mai à l'attention des artisans et commerçants.
- Inauguration de l'exposition au Musée Municipal le 4 juin à 17h30.
-

Droit de préemption

Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 289 (Rue Langlade) : le Conseil ne préempte pas.

Dossiers divers à régler

- **Problèmes de portes de garage** : Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la position à adopter face à la multiplication du nombre de portes de garages dans la rue centrale. Le Conseil, avec une abstention, souhaite limiter le nombre d'ouverture de nouvelles portes de garages donnant directement sur la rue centrale et ce, tant pour des raisons de sécurité, que pour des problèmes de stationnement qui en découleraient ou des questions simplement esthétiques. Monsieur le Maire rappelle qu'en cas d'ouverture illégale, le contrevenant ne serait pas couvert par son assurance en cas d'accident et la suppression de la porte en question devrait être effectuée sous peine de poursuites.

Délibérations diverses

- **Renouvellement de la ligne de crédit** : Régis LAC informe le Conseil que la Commune dispose de deux lignes de trésorerie ouvertes auprès d'un établissement bancaire. Elles ne sont pas utilisées mais l'une d'entre elles d'un montant de 300 000 € arrive à échéance. Il propose de la renouveler pour pouvoir l'utiliser éventuellement avant l'encaissement des subventions. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Décisions modificatives** : Régis LAC rappelle que des panneaux photovoltaïques ont été installés en septembre sur la toiture du gymnase et que le Trésorier aurait dû prévoir leur amortissement au 3^{ème} trimestre 2009. Il propose une décision modificative pour permettre cet amortissement :

(DI) 23 : 6 064 €

(RI) 28 138 : 6 064 €

(DF) 6811 : 6 064 €

(RF) 707 : 6 064 €

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Avenants Aile Nord et salles d'expo** : Monsieur le Maire présente au Conseil des avenants concernant l'Espace Culturel Européen :
 - o avenant 1 lot 8 : fourniture, pose et raccordement de Digicole pour la sécurité des collections ; câblage vidéo-son pour la projection d'une carte au sol : le montant du marché est augmenté de 5 196 € HT et porté à 50 445 € HT soit 60 332.22 € TTC.
 - o Avenant 8 maîtrise d'œuvre : reprise en charge des études sur la tranche conditionnelle 2 des travaux qui a été modifiée selon les souhaits du maître d'ouvrage. Le montant du marché est augmenté de 11 290 € HT et est porté à 144 953.82 € HT soit 173 364.77 € TTC.

Après avoir examiné ce document et en avoir délibéré, le Conseil approuve les avenants présentés à l'unanimité.

- **Aménagement de la rue centrale** : Monsieur le Maire présente au Conseil l'avant projet définitif proposé par le Cabinet d'étude chargé du dossier de l'aménagement du bourg (1^{ère} tranche). Après avoir examiné ce document et en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve l'Avant Projet Définitif qui avait été présenté lors du dernier conseil par le Cabinet d'étude et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général de Haute-Loire et de l'Agence de l'Eau.
- **Muséographie** : Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réfection des bâtiments conventuels de la commune du Monastier-sur-Gazeille, l'installation d'un espace muséographique dans l'aile nord est prévue. La présentation du patrimoine naturel et culturel s'y fera par une approche dynamique et vivante, au moyen d'une présentation audiovisuelle. Le montant des travaux envisagés est de 123 964 € HT ; ils concernent l'acquisition de mobilier muséographique, de matériel audiovisuel, ainsi que la réalisation et le graphisme d'un film multimédia permettant la présentation des richesses de notre territoire. Monsieur le Maire indique qu'une subvention au titre des fonds Leader peut être demandée. Le plan de financement se décomposera comme suit : 24 792.08 € HT soit 20 % à la charge de la commune, 44 627.76 € HT soit 36 % en cofinancement par la commune du Monastier sur Gazeille, et une subvention éventuelle dans le cadre du LEADER à hauteur de 54 544.16 € HT soit 44 %. Il indique qu'un dossier a été déposé et qu'il sera traité le 14 juin prochain ; il demande donc au conseil Municipal de l'autoriser à demander cette subvention au titre du Leader pour la réalisation de l'espace muséographique. Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté ci-dessus et sollicite la participation financière auprès du Pays du Velay au titre du programme Leader.
- **Avant projet définitif du marché aux bestiaux** : Monsieur le Maire présente au Conseil l'avant projet définitif proposé par le Cabinet Esquisse chargé du dossier. Après avoir examiné ce document et en avoir délibéré, le Conseil, avec 6 abstentions, approuve l'A.P.D. présenté.
- **Demandes de cession de terrains à la Besseyre Haute** : Monsieur le Maire présente au Conseil deux courriers concernant des demandes d'achat d'une partie du domaine public à la Besseyre Haute jouxtant les parcelles sises section D n° 698 et 1735. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec une abstention, donne son accord de principe sur

l'acquisition d'une partie du domaine public jouxtant les parcelles sises section D n° 698 (pour 40 m² environ) et 1735 (pour 92 m² environ), rappelle que le prix de vente est fixé à 10 € le m², et autorise Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage à venir.

- **Œuvre André LUCA** : Monsieur le Maire présente une œuvre de Monsieur LUCA. Cet artiste amateur souhaite en faire don à la Commune du Monastier. Cette œuvre devrait être installée à l'entrée de la mairie. Le bâtiment étant classé, cette installation semble délicate. Le Conseil se prononce pour l'acceptation de cette œuvre avec 9 voix pour, 1 abstention, 9 voix contre, à la condition que l'œuvre en question puisse être posée. Monsieur le Maire propose d'aller prendre des photos supplémentaires de la création en question afin de permettre au conseil de se faire une idée plus précise et avant de trancher.
- **Poste Josiane OLLIER** : en raison de son prochain départ en retraite, Monsieur le Maire informe le conseil que son poste sera vacant au 1^{er} septembre 2010. Monsieur le Maire rappelle que Madame Ollier travaille à l'école primaire et assure parallèlement l'entretien du gîte communal. Il propose de scinder son poste en deux : les 20 heures hebdomadaires actuellement assurées à l'école primaire seraient confiées à une personne qu'il reste à recruter ; les 6 heures de ménage effectuées au gîte communal seraient attribuées à Michèle Sauzaret qui souhaite compléter son emploi du temps. Ce dernier passerait ainsi de 23 heures à 29 heures hebdomadaires. Le Conseil approuve à l'unanimité cette modification.
- **Demande Stéphane BORCIER** : Ce dernier ayant réussi un examen professionnel, le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.
- **Moulinages de la Gazeille** : Compte tenu de la situation financière de l'entreprise et sur les conseils du Trésorier Municipal, une remise gracieuse de 2 427,88 €, dont 397,88 € de TVA, est consentie aux Moulinages de la Gazeille. Cette somme correspond en fait à l'augmentation du loyer votée en 2009 que la Trésorerie a appliqué tardivement et dont le remboursement pourrait mettre en péril l'équilibre financier de l'entreprise. L'augmentation du loyer sera donc appliquée à compter du 1^{er} Février 2010. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.
- **Etude turbine** : Monsieur le Maire rappelle que la loi sur l'eau impose à la commune de réaliser des aménagements sur le bief qui alimente la turbine de l'ancienne usine Chavanoz. Une modification de la prise d'eau et un changement de turbine pourraient permettre de régulariser la situation actuelle, de réduire de façon conséquente les investissements obligatoires et de parvenir à un compromis satisfaisant. Pour cela, il convient de réaliser une étude destinée à évaluer les différentes possibilités offertes. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer cette étude à l'unanimité.
- **Cimetière** : Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre en place une nouvelle procédure de reprise des concessions abandonnées au cimetière. Pour cela 4 élus dont le Maire doivent être désignés. Il est proposé au Conseil de nommer des conseillers pour constater l'état d'abandon des concessions. Après en avoir délibéré, le Conseil nomme Madame Michelle FOURNEL, Monsieur Michel ARCIS, Mademoiselle Sophie AVOUAC, Monsieur Alain GALLAND.
-
- **Adhésion Fédération Française des Marchés de Bétail Vif** : Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer à cette fédération pour bénéficier d'une large publicité pour le marché ovin du Monastier. Après en avoir délibéré, le Conseil, à

l'unanimité décide d'adhérer à la Fédération Française des Marchés de Bétail Vif pour un montant de 500€.

Questions diverses

- **Le bien sans maître** qui a été repris par la Commune au Mont a été démoli et le site a été sécurisé sans frais pour la commune.
- **Tirage au sort des jurés d'assises** : sont tirés au sort : Corinne BERARD, Jacky OLLIER, André ARGAUD, Christian COURRIOL, Joseph ROUSSET, Michel GALLIEN.
- **Conciliateur de justice** : sont nommés par la Cour d'Appel de Riom Messieurs CHAUVEL Patrick et LOUBIER Gabriel.
- **Concours des Maisons Fleuries** : cette année, l'inscription au concours ne sera pas obligatoire. Un jury composé de membres extérieurs à la commune passera mi-juillet et effectuera un classement. Les récompenses seront remises à l'automne.
- Passage d'un ferrailleur pour débarrasser les gros encombrants = un ferrailleur propose de récupérer gratuitement les objets métalliques encombrants à domicile. Un article de presse permettra de fixer la date de ramassage et les modalités.

Dates diverses

- Respirando le dimanche 13 juin
- Fête de la Musique le 26 juin
- Prochain conseil el 1^{er} juillet à 20 h

La séance est levée à 21 h 40.